

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 433

présenté par
Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 14 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« service »,

insérer les mots :

« du contrôle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.